

2.0 crédits

| | |
|------------------------------|--|
| Enseignants: | |
| Langue d'enseignement: | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Thèmes abordés : | Les travaux pratiques se déroulent lors de séances collectives. Celles-ci sont consacrées à la résolution de cas pratique à l'aide de l'analyse de la législation (ou de projets législatifs), de la jurisprudence et de la doctrine. L'étudiant lit les documents à l'avance ; il peut être invité à préparer et à présenter en séance un exposé oral retraçant son analyse. |
| Acquis d'apprentissage | <p>Les travaux pratiques s'inscrivent dans le prolongement du cours magistral. Sans constituer à proprement parler un approfondissement de la matière enseignée par le professeur, ils visent à mettre l'accent, grâce à une approche illustrative et pratique, sur certains des points cruciaux abordés lors du cours ; ils participent ainsi indirectement à la préparation de l'étudiant à l'examen. Les travaux pratiques doivent permettre à l'étudiant de perfectionner : - ses facultés de recherche, d'analyse et de synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine ; - son aptitude à présenter oralement des arguments juridiques de manière articulée ; son sens critique.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p> |
| Cycle et année d'étude: : | > Master [120] en droit (horaire décalé) |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR |